

# Tremblay-en-France

**Compte-rendu sommaire du Conseil municipal**  
**Département de la Seine-Saint-Denis**  
**Arrondissement du Raincy**  
**Canton de Tremblay-en-France**  
**Nombre de Conseillers**

**Séance du 16 mars 2015**

- en exercice : 39

- présents : Monsieur François ASENSI, Monsieur El Madani ARDJOUNE, Madame Fabienne LAURENT, Monsieur Olivier GUYON, Madame Nicole DUBOE, Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Henriette CAZENAVE, Monsieur Patrick MARTIN, Madame Céline FREBY, Monsieur Alain DURANDEAU, Monsieur Bernard CHABOUD, Monsieur Pierre LAPORTE, Madame Catherine LETELLIER, Madame Nijolé BLANCHARD, Madame Maryse MAZARIN, Monsieur Bruno BRACCIALE, Monsieur Laurent CHAUVIN, Madame Gabriella THOMY, Monsieur Lino FERREIRA, Madame Nathalie MARTINS, Madame Karol POULEN, Madame Amel JAOUANI, Monsieur Pascal SARAH, Madame Solenne GUILLAUME, Monsieur Alexis MAZADE, Monsieur Samir SOUADJI, Madame Emilie BACONNIER.

- excusés représentés : Monsieur Mathieu MONTES, ayant donné pouvoir à Monsieur El Madani ARDJOUNE, Madame Virginie DE CARVALHO, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain DURANDEAU, Madame Marie-Ange DOSSOU, ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LAPORTE jusqu'à 19h20, Madame Aline PINEAU, ayant donné pouvoir à Madame Gabriella THOMY, Monsieur Cédric COLLIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Monsieur Amadou CISSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick MARTIN jusqu'à 19h20, Monsieur Alexandre BERGH, ayant donné pouvoir à Madame Nathalie MARTINS jusqu'à 19h30, Madame Pauline GRAVELLE, ayant donné pouvoir à Monsieur Alexis MAZADE.

- excusés : Monsieur Emmanuel NAUD, Madame Nathalie SOUTINHO, Monsieur Cyril LEMOINE, Monsieur Franck MISSON jusqu'à 19h50.

## **Monsieur Pierre Laporte, Conseiller municipal, Secrétaire de séance**

L'an deux mille quinze, le seize mars à 19h00, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le 7 mars 2015, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, Salle du Conseil municipal sise 18 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France sous la présidence de Monsieur François ASENSI, Maire de Tremblay-en-France.

Le quorum étant atteint, Monsieur François ASENSI, Maire de Tremblay-en-France, déclare la séance ouverte à 19h00.

Annonce est faite des Conseillers municipaux ayant donné pouvoir.

En application de l'article L.2121-15 du code général des Collectivités territoriales, Monsieur Pierre Laporte, Conseiller municipal a été désigné Secrétaire de séance.

## **Monsieur le maire, propose ensuite de passer à l'ordre du jour.**

--oOo--

## **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 janvier 2015**

### **ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 janvier 2015.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

**Communication des décisions prises par Monsieur le Maire de Tremblay-en-France, Député de Seine-Saint-Denis, en vertu de l'article L 2122-22 du code général des Collectivités territoriales entre le 15 janvier 2015 et le 27 février 2015**

**ARTICLE UNIQUE**

**PREND ACTE**, dans les termes annexés à la présente délibération, de la liste des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délibération n°2014-93 du 7 avril 2014 susvisée.

Prend acte Par 35 voix POUR

**Révision du Contrat de développement territorial "Coeur économique Roissy-Terres de France", volet logement**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, la révision du Contrat de Développement Territorial « Cœur Economique Roissy-Terres de France », volet logement.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

**Politique de la ville - Adoption des axes stratégiques du contrat de ville intercommunal**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, le cadre stratégique du contrat de ville intercommunal.

à la majorité Par 34 voix POUR, 1 abstention (Madame Emilie BACONNIER.)

**Fiscalité directe locale - Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2015**

**ARTICLE 1.**

**FIXE** sur le territoire communal les taux des trois taxes directes locales comme suit :

- Taxe d'habitation	15.83%
- Taxe sur le foncier bâti	22.11%
- Taxe sur le foncier non bâti	96.15%

à l'unanimité Par 35 voix POUR

**Finances communales - Modification de la délibération du Conseil municipal n° 2014-273 du 6 novembre 2014 - Tarifs des services techniques municipaux**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, le tableau des tarifs des services techniques municipaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

**ARTICLE 3.**

**PRECISE** que les autres dispositions de la délibération du conseil municipal n° 2014-273 en date du 6 novembre 2014, non modifiées par la présente délibération, demeurent en vigueur.

à la majorité Par 34 voix POUR, 1 abstention (Madame Emilie BACONNIER.)

**Approbation du règlement intérieur des séjours et mini séjours organisés par la commune de Tremblay-en-France**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, le règlement intérieur des séjours et mini séjours organisés par la commune de Tremblay-en-France, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

**Approbation d'une convention cadre à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Tennis Club Tremblaysien**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** pour l'exercice 2015 une subvention d'un montant de 167.818€ à l'association Tennis Club Tremblaysien dont le siège social est situé 18 rue Jules Ferry – 93290 Tremblay-en-France, comme suit :

- Acompte sur la subvention de fonctionnement 2015 : 6.491 €;
- Subvention « encadrement » 2015 : 118.340 €;
- Subvention « structure éducative » : 42.987 €

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention cadre à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Tennis Club Tremblaysien.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

**Approbation d'une convention cadre à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Tremblay-en-France Handball**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** pour l'exercice 2015 une subvention d'un montant total de 229.376€ pour l'année 2015 à l'association Tremblay-en-France Handball dont le siège social est situé 12 rue Jules Ferry 93290 Tremblay-en-France, se décomposant comme suit :

- Acompte sur la subvention de fonctionnement 2015 : 2.835 €;
- Subvention « encadrement » 2015 : 63.297 €;
- Subvention « structure éducative » : 163.244 €

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention cadre à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Tremblay-en-France Handball.

à l'unanimité Par 34 voix POUR, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur Patrick MARTIN, Madame Aline PINEAU.)

**Approbation de la convention cadre à signer entre la commune et l'association maliennne de solidarité et de coopération internationale pour le développement**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** l'attribution à l'Association Maliennne de Solidarité et de Coopération Internationale pour le Développement, domiciliée rue 322 – porte 173 à Magnambougou – Projet B.P.E 436 – Bamako République du Mali, pour l'année 2015 d'une subvention de 9 700 euros pour la soutenir dans la mise en œuvre de ses activités d'accompagnement des projets solidaires tremblaysiens avec les populations maliennes.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention cadre à signer avec l'Association Maliennne de Solidarité et de Coopération Internationale pour le Développement.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

**Approbation de l'avenant n°2014-001 à la convention d'objectifs et de financements "Prestation de service - Contrat enfance et jeunesse"**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°2014-001 à la convention d'objectifs et de financements « Prestation de service – Contrat enfance jeunesse » à signer avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis.

**ARTICLE 2.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n°2014-001 ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

**Lancement de la procédure de cession des emprises de l'ancien chemin rural intercommunal traversant la zone d'activités constituée autour du pôle Tremblay-Charles-de-Gaulle/Villette aux Aulnes, et ouverture d'une enquête publique unique sur les communes de Tremblay-en-France et Mitry-Mory**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE** l'engagement de la procédure de désaffectation de son usage d'espace ouvert à la circulation publique de l'ancien chemin rural intercommunal, dénommé « chemin de Tremblay à la Villette aux Aulnes » sur sa partie tremblaysienne et « chemin des Pommiers » sur sa partie mitryenne, s'étendant de la Francilienne (A104) à la route des Petits Ponts (RD155 en Seine-Saint-Denis et RD9 en Seine-et-Marne).

**ARTICLE 2.**

**DECIDE** de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L.161-10 du code rural et de la pêche maritime, et pour ce faire, autorise Monsieur le Maire de Tremblay-en-France à organiser une enquête publique unique portant sur les communes de Tremblay-en-France et de Mitry-Mory.

**ARTICLE 3.**

**PRECISE** que la commune de Tremblay-en-France prendra à sa charge l'ensemble des frais constitutifs du dossier d'enquête publique unique (frais de géomètre, d'affichage, d'annonces légales) ainsi que les frais de notaire correspondants.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

**Approbation d'une convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE** dans les termes annexés à la présente délibération, les clauses de la convention d'intervention foncière à signer entre la Commune de Tremblay-en-France et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, qui siège au 4/14 rue Ferrus 75014 Paris.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

**Délibération de principe - Recrutement de personnels en remplacement d'agents en maladie pour assurer la continuité du service**

**ARTICLE 1.**

**AUTORISE** Monsieur le maire à pourvoir au remplacement des agents municipaux momentanément indisponibles par le recrutement de personnels contractuels, dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

**PRECISE** que Monsieur le maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

à la majorité Par 34 voix POUR, 2 voix contre (Monsieur Franck MISSON, Madame Emilie BACONNIER.)

**Approbation d'une convention de mise à disposition d'un personnel communal au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable**

**ARTICLE 1.**

**AUTORISE** Monsieur le maire à mettre à disposition du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable sis 18 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France, Madame Valérie Philippon-Vermond à compter du 23 avril 2015 pour une durée de 2 ans et 9 mois à 1/3 temps, soit 11 heures 40 minutes hebdomadaires.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention de mise à disposition de Madame Valérie Philippon-Vermond à signer avec le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable.

**ARTICLE 3.**

**PRECISE** que le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable devra, à compter de la date effective de mise à disposition de l'agent communal et pendant toute la durée de celle-ci, rembourser la collectivité d'origine des salaires et charges du personnel y afférent selon la quotité de travail défini.

à l'unanimité Par 33 voix POUR, 3 ne prennent pas part au vote (Monsieur François ASENSI, Monsieur Alain DURANDEAU, Monsieur Bruno BRACCIALE.)

### **Approbation d'une convention de mise à disposition d'un personnel communal à la Régie communale de distribution de l'eau de Tremblay-en-France**

#### **ARTICLE 1.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre à disposition de la Régie communale de distribution d'eau de Tremblay-en-France, sise 1 avenue Pablo Neruda 93290 Tremblay-en-France, Madame Philippon-Vermond à compter du 23 avril 2015 pour une durée de 2 ans et 9 mois à 1/3 temps, soit 11 heures 40 minutes hebdomadaires.

#### **ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention de mise à disposition de Madame Valérie Philippon-Vermond à signer avec la Régie communale de distribution d'eau de Tremblay-en-France.

#### **ARTICLE 3.**

**PRECISE** que la Régie communale de distribution d'eau de Tremblay-en-France devra, à compter de la date effective de mise à disposition de l'agent communal et pendant toute la durée de celle-ci, rembourser la collectivité d'origine des salaires et charges du personnel y afférent selon la quotité de travail défini.

à l'unanimité Par 33 voix POUR, 3 ne prennent pas part au vote (Monsieur François ASENSI, Monsieur Alain DURANDEAU, Monsieur Bruno BRACCIALE.)

### **Création d'un poste de journaliste à la direction de la communication**

#### **ARTICLE 1.**

**CREE** à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 un poste de journaliste pour une durée de 3 ans au sein de la direction de la communication de la ville.

#### **ARTICLE 2.**

**DEFINIT** comme suit les missions correspondantes à ce poste :

- Rédiger des articles et des dossiers dans le journal municipal au sein de l'équipe de rédaction de la division de la communication ;
- Utiliser avec aisance les différentes techniques rédactionnelles ;
- Savoir conduire des interviews et recueillir des informations ;
- Ecrire pour d'autres supports de communication (événementiel, courrier, lettres du maire, etc) ;
- Adapter son écriture pour le site de la ville et les autres outils de communication.

#### **ARTICLE 3.**

**DIT** que la rémunération afférente à cet emploi est fixée en référence à l'indice brut 500, indice majoré 431.

#### **ARTICLE 4.**

**PRÉCISE** que dans l'éventualité où ce poste ne pourrait pas être pourvu par un agent titulaire, il le sera par un agent non titulaire conformément à la loi du 26 janvier 1984 susvisée et notamment son article 3-3-2.

à la majorité Par 34 voix POUR, 2 voix contre (Monsieur Franck MISSON, Madame Emilie BACONNIER.)

### **Suppressions/créations de postes**

#### **ARTICLE 1.**

**MODIFIE** le tableau des effectifs de la commune de Tremblay-en-France comme suit :

➤ A compter du 17 mars 2015 :

	<b>Ancien effectif</b>	<b>Nouvel effectif</b>	<u>MOTIF</u>
-1 médecin hors classe à temps non	1	0	Changement de temps de

complet à 61,43%			travail
+1 médecin hors classe à temps non complet à 50%	0	1	
-1 médecin hors classe à temps non complet à 77,14%	2	1	
+1 médecin hors classe à temps complet	2	3	Recrutement par voie de promotion interne
-1 rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	22	21	
-1 rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	07	06	
-1 animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	02	01	
+3 attachés territoriaux	70	73	Recrutement par voie de promotion interne
-1 adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	51	50	
+1 agent de maîtrise	36	37	Recrutement par voie de promotion interne
-2 techniciens principaux de 2 <sup>ème</sup> classe	8	6	
+2 ingénieurs territoriaux	9	11	Mutation d'un agent du CCAS vers la Ville
-1 adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	59	58	
+1 agent social 1 <sup>ère</sup> classe	0	1	Recrutement sur emploi fonctionnel
+1 directeur des services techniques	0	1	

➤ A compter du 18 mars 2015 de la manière suivante :

	Ancien effectif	Nouvel effectif	MOTIF
-3 attachés territoriaux	73	70	Avancement de grade
+3 attachés principaux	11	14	

## ARTICLE 2.

**PRÉCISE** que dans l'éventualité où les postes ne pourraient pas être pourvus par des agents titulaires, ils le seront par des agents non titulaires conformément au décret n° 88-145 du 15 février 1988 susvisé.

à la majorité Par 34 voix POUR, 2 voix contre (Monsieur Franck MISSON, Madame Emilie BACONNIER.)

### Création d'un poste de chargé des relations entre l'administration et les élus

## ARTICLE 1.

**CREE** à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 un poste de chargé des relations entre l'administration et les élus.

## ARTICLE 2.

**DEFINIT** comme suit les missions correspondantes à ce poste :

- Participer à l'élaboration et au suivi des projets municipaux ;
- Suivre les évolutions institutionnelles, notamment la mise en place de la Métropole ;
- Apporter des contributions dans le cadre des relations entre la municipalité, les partenaires institutionnels et les habitants ;
- Fluidifier les relations entre l'administration, le cabinet du maire et les élus ;
- Elaborer des notes à l'attention du maire et des élus, des communiqués, des vœux du Conseil municipal ;
- Assister aux conseils municipaux et bureaux municipaux et rédiger les comptes rendus.

## ARTICLE 3.

**DIT** que la rémunération afférente à cet emploi est fixée en référence à l'indice brut 703, indice majoré 584.

## ARTICLE 4.

**PRÉCISE** que dans l'éventualité où ce poste ne pourrait pas être pourvu par un agent titulaire, il le sera par un agent non titulaire conformément à la loi du 26 janvier 1984 susvisée, notamment son article 3-3 alinéa 2.

à la majorité Par 34 voix POUR, 2 voix contre (Monsieur Franck MISSON, Madame Emilie BACONNIER.)

### Approbation d'un protocole transactionnel à signer avec la société LECOINTE

## ARTICLE 1.

**VOTE** le versement d'une indemnité de quatorze mille huit cent trente-deux euros et six cent un centimes (14 832,601 euros) à la société LECOINTE au titre de la perte de marge bénéficiaire et des préjudices y afférent, pour la non-exécution du lot n° 2 du marché public « *fourniture de cocktails dinatoires, repas et petits fours frais pour les manifestations organisées par la commune* ».

## **ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, le protocole transactionnel à signer entre la société « LECOINTE » sise rue Gay Lussac – Les Portes de l'Ouest 76150 La Vaupalière et la Commune de Tremblay-en-France.

## **ARTICLE 3.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit protocole transactionnel ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 34 voix POUR, 2 abstentions (Monsieur Franck MISSON, Madame Emilie BACONNIER.)

### **Versement de la subvention municipale encadrement aux associations sportives pour l'année 2015**

#### **ARTICLE 1.**

**VOTE** pour l'année 2015, dans les conditions fixées par la présente délibération, le versement d'une subvention encadrement d'un montant de 8.744€ répartie entre les associations sportives suivantes : Gym Volontaire « Vivre Mieux », Gym et Joie 3<sup>ème</sup> âge et Rythme Amitié Souplesse 3<sup>ème</sup> âge.

#### **ARTICLE 2.**

**ADOPTE** la répartition de la subvention municipale « encadrement », en fonction des dates de règlement des charges sociales aux différents organismes et du délai nécessaire à l'approvisionnement du compte bancaire de l'association concernée, de la façon suivante :

- Gym Volontaire « Vivre Mieux » : 3.484€ (versement en mars 2015) ; 1.742€ (versement en juin 2015) ; 1.742€ (versement en octobre 2015), soit un total de 6.968€;
- 1 seul versement au mois de juin 2015 de 825€ pour la section « Gym et Joie 3<sup>ème</sup> âge » ;
- 1 seul versement au mois de juin 2015 de 951€ pour la section « Rythme Amitié Souplesse 3<sup>ème</sup> âge ».

à l'unanimité Par 35 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Laurent CHAUVIN.)

### **Versement d'un acompte sur la subvention municipale de fonctionnement aux associations sportives pour l'année 2015 (hors conventions cadres)**

#### **ARTICLE 1.**

**VOTE** le versement d'un acompte d'un montant total de 25 874€ réparti entre les associations sportives désignées ci-dessous, à valoir sur la subvention de fonctionnement qui leur sera attribuée pour l'exercice 2015 :

<b>Associations Sportives</b>	<b>Buts</b>	<b>Acomptes</b>
Karaté	Activités de karaté pour les enfants et les adultes, baby karaté pour les 4-6 ans, activités de kobudo (armes traditionnelles)	1555€
Tennis de table de Sevrans, Tremblay, Villepinte, TTST Ville	Pratique du tennis de table	935€
Archers du Vert Galant	Pratique et entraînement au tir à l'arc en salle et en extérieur	1.269€
Boxe Française 93	Discipline de compétition et de loisirs. Cours de chaus fight et savate pro	825€
Budaï-shin-Kaï (Aïkido)	Formation des pratiquants à l'art de l'aïkido	319€
Dojo Jigoro Kano de Tremblay	Ecole de la vie par l'apprentissage du judo et compétition par l'école du courage	3.637€
Entente 4 V.M. Colombophilie	L'art d'élever et de faire concourir les pigeons voyageurs	388€
Full Kick Boxing Club	Initiation des débutants à la boxe (pieds et poings) et perfectionnement des compétiteurs	1.217€
Grimpe Tremblay Dégaine	Organisation, développement et promotion des activités d'escalade et de montagne	995€
Gym et Joie 3 <sup>ème</sup> Age	Activités de gym douce et de relaxation pour adultes et seniors	468€
Gym Rythme Amitié Souplesse 3 <sup>ème</sup> Age	Gymnastique volontaire et bien-être pour adultes	425€

Gym Volontaire « vivre Mieux »	Activités de gym dynamique, gym douce, gym d'entretien, stretching, stretching postural, yoga, renforcement musculaire, abdos-fessiers, musculation, step, zumba fitness	1.388€
Les Copains d'Abord	Organisation d'activités cyclotouristiques et de réunions à caractère culturel, artistique ou sportif	466€
Le Roseau V (Viet Vo Dao)	Compétitions et loisirs. Pratique du Viet Vo Dao, cours de Viet Tai Chi (énergie interne), cours de Danse de la licorne	485€
Les Fins Hameçons du Sausset	Pratique de la pêche à la ligne	381€
Section Tremblaysienne de Tarot	Pratique du tarot	317€
USBSD Cyclisme	Compétition de cyclisme sur route, cyclocross et VTT. Niveaux Régional et national	401€
USBSD Cyclotourisme	Organisation de sorties cyclo, des rallyes et de sorties club	421€
STV Team 93 (football)	Association pratique du football corporatiste	378€
A.S.Chouquette (Football)	Pratique du football comprenant entraînements, matchs, rencontres et réunions.	430€
Créatif Tremblay (Boxe)	Arts martiaux - pratique de jujitsu brésilien	649€
Office des Sports de Tremblay	Association fédératrice de l'ensemble du mouvement sportif tremblaysien - Organisme de réflexion partenaire de la ville pour l'élaboration de la politique sportive sur la localité.	5.200€
P.A.E. Sport Ronsard	<p>Deux Actions :</p> <p><b>-classes à option sport</b></p> <p><i>Les classes concernées sont : une classe de 6<sup>ème</sup> et une classe de 5<sup>ème</sup>. Ce sont des classes avec un emploi du temps aménagé permettant le choix de l'option Education Physique et Sportive.</i></p> <p>La classe à option EPS permet aux élèves de pratiquer des activités physiques et sportives durant une demi-journée supplémentaire. Celles-ci n'étant pas programmées par l'équipe pédagogique d'EPS dans le cadre des cours d'EPS.</p> <p>Une demi-journée est libérée dans l'emploi du temps des classes afin de pouvoir faire le choix d'enseigner des activités physiques et sportives différentes de celles habituellement enseignées dans la programmation au sein de l'établissement.</p> <p><i>En effet la volonté de l'équipe pédagogique d'EPS est de permettre aux élèves de cette classe de « sortir » de l'établissement et de la localité, en vue d'offrir aux élèves une ouverture culturelle et sportive plus vaste et dirigée vers des activités qu'ils ne pratiquent pas (cad artistiques, de raquette et surtout de pleine nature).</i></p> <p><b>la classe handball section sportive</b></p> <p>Les classes concernées sont une classe par niveau de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>. Ce sont des classes avec un emploi du temps aménagé, permettant la pratique de l'activité Handball en plus des cours d'EPS obligatoires. La section sportive est ouverte aux garçons uniquement. Les élèves de la section sportive pratiquent le handball à hauteur de 3h hebdomadaires. Celles-ci s'ajoutent aux 4h d'Education Physique et Sportive en 6<sup>ème</sup> et aux 3h d'EPS dans les autres niveaux. Ainsi, ce sont 108h de handball qui sont proposées à chaque</p>	2.231€



	élève de la section. Ces heures sont réparties en un programme de formation sur les 4 années de pratique pour la Section sportive scolaire Handball et en 6 cycles différents pour l'EPS durant l'année scolaire.	
E.P.93 Mat Cotton Tremblay	association du sport scolaire primaire - en charge de l'organisation du cross de l'école publique	592€
Rando Sporting Club	Partage de la passion de la randonnée pédestre sportive en proposant des sorties en Pays de France et 1 à 2 séjours par an	403€
<b>TOTAL</b>		<b>25.775€</b>

**ARTICLE 2.**

**PRECISE** que lesdits acomptes viendront le moment venu en déduction des subventions de fonctionnement allouées pour l'année 2015 auxdites associations.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

**Versement de la subvention municipale "structure éducative" à l'association Tremblay Boxe Française pour l'année 2015**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** le versement de l'intégralité de la subvention « structure éducative » d'un montant total de 7.682€ à l'association « Tremblay Boxe Française » dont le siège social est situé 1 rue des Ecoles 77230 ROUVRES, pour l'exercice 2015.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

**Approbation d'un avenant n° 6 à la convention cadre signée entre la Commune de Tremblay-en-France et l'Association Tremblay Boxing club**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** pour l'exercice 2015 une subvention d'un montant total de 44.440€ à l'association Tremblay Boxing Club sise 18 rue Jules Ferry -93290 Tremblay-en-France, se décomposant comme suit :

- Acompte sur la subvention de fonctionnement 2015 : 1.953 €;
- Subvention « encadrement » 2015 : 16.980 €;
- Subvention « structure éducative » : 25.507 €

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n° 6 à la convention cadre susvisée signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Tremblay Boxing Club.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

**Approbation d'un avenant n° 3 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Terres de France rugby**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** une subvention d'un montant de 36.799€ pour l'année 2015 à l'association Terres de France Rugby sise 1 rue du Berry - 93290 Tremblay-en-France, se décomposant comme suit :

- Acompte sur la subvention de fonctionnement 2015 : 1.313 €;
- Subvention « encadrement » 2015 : 9.878 €;
- Subvention « structure éducative » : 25.608 €

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n° 3 à la convention cadre susvisée signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Terres de France Rugby.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

**Approbation d'un avenant n° 5 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Tremblay Athlétique Club**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** pour l'exercice 2015 une subvention d'un montant total de 714 358 € à l'Association Tremblay Athlétique club sise 18 boulevard de l'hôtel de ville – 93290 Tremblay-en-France, se décomposant comme suit :

- Acompte sur la subvention de fonctionnement 2015 : 38 004 €;
- Subvention « encadrement » 2015 : 381 706 €;
- Subvention « structure éducative » : 294.648 €

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n° 5 à la convention cadre susvisée signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Tremblay Athlétique club.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

**Versement de subventions aux associations**

**ARTICLE 1.**

**VOTE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'état détaillé de répartition des subventions aux associations pour l'année 2015, d'un montant total de 79 680 euros.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

**Subventions octroyées à des familles dans le cadre d'une mise en conformité des branchements privatifs au réseau d'assainissement**

**ARTICLE 1.**

**DECIDE** d'allouer aux propriétaires à Tremblay-en-France, qui ont effectué des travaux de mise en conformité de l'assainissement de leur propriété, une subvention ville correspondant à 36 % du montant total des travaux réalisés.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

**Approbation de l'adhésion de la ville de Chennevières-sur-Marne au syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour les deux compétences gaz et électricité**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE** la délibération n° 15-10 du 9 février 2015 du comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité (SIGEIF), portant adhésion de la commune de Chennevières-sur-Marne (94) à ce syndicat pour les deux compétences afférentes à la distribution publique de gaz et d'électricité.

à la majorité Par 32 voix POUR, 2 ne prennent pas part au vote (Madame Gabriella THOMY, Madame Solenne GUILLAUME.), 2 abstentions (Monsieur Franck MISSON, Madame Emilie BACONNIER.)

**Modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme - Secteur de la ZAC Sud Charles de Gaulle (1AUz)**

**ARTICLE 1.**

**DECIDE** de la mise à disposition d'un dossier au public comprenant le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme et l'exposé des motifs du changement.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE** la mise à disposition du dossier au public pendant une durée d'un mois, du lundi 30 mars 2015 au jeudi 30 avril 2015 inclus, et d'un registre pour recueillir ses observations.

**ARTICLE 3.**

**PRECISE** que pendant toute la durée de la mise à disposition, les pièces du dossier resteront déposées à la Mairie de Tremblay-en-France, Direction des Services Techniques - Division de l'Urbanisme, 18 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France (4ème étage), aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit à : Direction des Services Techniques - Division de l'Urbanisme – Modification simplifiée n°2 du PLU, 18 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France.

**ARTICLE 4.**

**PRECISE** que cette mise à disposition sera annoncée par voie d'affichage sur les panneaux municipaux, par publication d'un avis sur le site internet de la Ville et dans le bulletin municipal. Les modalités de la mise à disposition seront rappelées au moins huit jours avant qu'elle ne débute.

à la majorité Par 34 voix POUR, 2 abstentions (Monsieur Franck MISSON, Madame Emilie BACONNIER.)

**Modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme - Secteur du Vieux Pays (Ua)**

**ARTICLE 1.**

**DECIDE** de la mise à disposition d'un dossier au public comprenant le projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme et l'exposé des motifs du changement.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE** la mise à disposition du dossier au public pendant une durée d'un mois, du lundi 30 mars 2015 au jeudi 30 avril 2015 inclus, et d'un registre pour recueillir ses observations.

**ARTICLE 3.**

**PRECISE** que pendant toute la durée de la mise à disposition, les pièces du dossier resteront déposées à la Mairie de Tremblay-en-France : Direction des Services Techniques - Division de l'Urbanisme, 18 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France (4ème étage), aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit à : Direction des Services Techniques - Division de l'Urbanisme – Modification simplifiée n°3 du PLU, 18 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France.

**ARTICLE 4.**

**PRECISE** que cette mise à disposition sera annoncée par voie d'affichage sur les panneaux municipaux, par publication d'un avis sur le site internet de la Ville, et dans le bulletin municipal. Les modalités de la mise à disposition seront rappelées au moins huit jours avant qu'elle ne débute.

à la majorité Par 34 voix POUR, 2 abstentions (Monsieur Franck MISSON, Madame Emilie BACONNIER.)

**Approbation d'un protocole de dépollution à passer avec la société Carrefour Market**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, le protocole de dépollution à signer avec la société CSF dont le siège est à MONDEVILLE (14120), Z.I. route de Paris.

à la majorité Par 29 voix POUR , 2 voix contre (Monsieur Franck MISSON, Madame Emilie BACONNIER.) , 5 abstentions (Madame Fabienne LAURENT, Madame Céline FREBY, Monsieur Lino FERREIRA, Monsieur Pascal SARAH, Madame Solenne GUILLAUME.)

**La séance est levée à 20h30.**

Le Secrétaire de séance : Monsieur Pierre Laporte, Conseiller municipal

--oOo--

Le texte complet des délibérations du Conseil municipal mentionnées ci-dessus a été affiché à l'accueil de l'Hôtel de Ville à compter du 18 mars 2015.

**Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général adjoint des services,**

**Hacène TIGHREMT.**